CHÂTILLON sur Chalaronne
L'Ain'croyable cité de la Dombes

Mairie de Châtillon-sur-Chalaronne
Place de l'Hôtel de Ville
01400 Châtillon-sur-Chalaronne

04 74 55 04 33
mairie@chatillon-sur-chalaronne.org
chatillon-sur-chalaronne.fr
Ville de Châtillon sur Chalaronne

L'enregistrement audio de la présente séance du conseil municipal est consultable en mairie.

Commune de Châtillon-sur-Chalaronne

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 23 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 17 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.
Absents ayant donné un pouvoir : M. MORIN représenté par Mme ROBIN - M. DI CARLO représenté par M. PERREAULT - Mme COUTURIER représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. GINDRE représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - Mme D'ALMEIDA représentée par M. JANNET.
Absent : néant.

M. Michel JACQUARD est élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente et souhaite la bienvenue à Madame Stéphanie LIOCHON, nouvelle chargée de communication. Elle a intégré la mairie le 2 octobre 2023, en remplacement de Fabienne FLORIT et à la suite d'Aurélie PERRIER.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 septembre 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 septembre 2023 est adopté à l'unanimité, sans observations, ni remarques.

... / ...

Rapport n°1 : Décisions Modificatives du budget principal (DM n°2) et des budgets annexes nouvelle gendarmerie (DM n°2) et cinéma (DM n°1)

Madame ROBIN : la commission Finances a étudié le 17 octobre 2023, l'état des consommations de crédits réalisées depuis le 1er janvier 2023, pour le budget principal et les budgets annexes nouvelle gendarmerie et cinéma. Au vu des dépenses et recettes réalisées en fonctionnement et en investissement, des ajustements entre sections ont été envisagés.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve la décision budgétaire modificative n°2 pour le budget principal ci-après :

Décision modificative n° 2/2023- BUDGET GENERAL						
article	libellé	*opération*	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
2111	Terrains nus - Achat parcelle ASL LOT MAILLET	549			1,00	
2111 chap 041	Terrains nus				149,00	
1328 chap 041	Autres subv. D'investissement rattachés aux actirfs non amort.					149,00
1321	Subvention non transférable Etat et ets nationaux - DRAC Eglise	597				33 391,00
722 chap 042	Production immobilisée - immobilisations corporelles - travaux en régie aire camping-cars park			11 000,00		
2152 chap 040	Installation de voirie - travaux en régie aire camping-cars park	630			11 000,00	
21351	Installations générales, agencements et aménagements des construtions-sols centre culturel	627			22 390,00	
74111	Dotation forfaitaire des communes			49 000,00		
741121	DSR dotation de solidarité rurale			20 400,00		
741127	DNP dotation nationale de péréquation			10 500,00		
6688	Autres charges financières (commission)		- 19 000,00			
66111	Intérêts réglés à l'échéance		- 20 000,00			
657363	Subvention de fonct Ets SPA - B nouv gendarmerie		39 000,00			
6573641	Subvention de fonct. aux budgets annexes - b cinéma		15 275,00			
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations		40 000,00			
6455	Cotisation pour assurance du personnel		6 500,00			
62268	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		20 000,00			
615231	Entretien et réparations sur voiries		9 125,00			
	TOTAL		90 900,00	90 900,00	33 540,00	33 540,00

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve la décision budgétaire modificative n°2 pour le budget annexe nouvelle gendarmerie ci-après :

Décision modificative - 2/2023- NOUVELLE GENDARMERIE						
article	libellé	opération	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
66111	Intérêts réglés à l'échéance		37 750,00			
6688	commission mise en place tranche fixe		1 250,00			
74741	subvention du b général			39 000,00		
	TOTAL		39 000,00	39 000,00	-	-

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve la décision budgétaire modificative n°1 pour le budget annexe cinéma ci-après :

Décision modificative - n° 1/2023- BUDGET CINEMA						
article	libellé	opération	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
74	Fonds de soutien CNC			15 725,00		
74	Subvention d'exploitation du budget général			15 275,00		
6226	Honoraires -2è tranche ESPELIA 22050€ et locations films		28 000,00			
637	Autres impots, taxes -TSA CNC		3 000,00			
			31 000,00	31 000,00	-	-

Rapport n°2 : convention de période de préparation au reclassement d'un agent du service de police municipal

Monsieur PERREAULT : l'ancienne responsable du service de police municipale a été reconnue inapte à l'exercice de ses fonctions de brigadier-chef et aux emplois de son grade, suite à un congé maladie de longue durée débuté le 20 septembre 2018. Elle a fait part à l'autorité territoriale de son souhait de bénéficier d'une Période de Préparation au Reclassement (PPR) pour une durée maximale d'une année. Notre collectivité doit, par conséquent, accompagner la transition professionnelle de cet agent, vers un reclassement dans une autre filière et éventuellement dans une autre collectivité. Des stages de découverte et d'immersion en milieu professionnel ont d'ores et déjà débuté ou se dérouleront dans deux services de la Ville : pôle culturel / service musées municipaux et pôle écoles / service ATSEM. Des demandes de stages sont en cours auprès d'autres collectivités du département.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives au projet de mise en place de cette Période de Préparation au Reclassement.

Rapport n°3 : modification du règlement intérieur du personnel

Monsieur PERREAULT : le règlement intérieur du personnel communal, approuvé par délibération du 6 décembre 2021, nécessite une mise à jour sur les points suivants :
Page 5 / article 2, 2ème alinéa « le temps de travail hebdomadaire / horaires »
Modification suivante : *soit un travail effectif de 38 heures ~~(et non 37)~~ par semaine, avec récupération de 18 jours ~~(et non 12)~~ par an, compte tenu des trois heures travaillées ~~(et non deux)~~ en plus par semaine.*

Page 5 / article 3 « les heures supplémentaires »
Nouvelle rédaction : *les heures supplémentaires sont faites à la demande des responsables de service ou de la direction générale, dans la limite de 14 heures par mois, sans dépasser 8 heures par semaine et après autorisation du Maire. Elles donnent lieu soit à récupération soit à indemnisation, en veillant à la bonne organisation du service. Au-delà de 14 heures, et jusqu'au plafond légal de 25 heures par mois, elles ne donnent lieu qu'à récupération.*
Page 6 / article 1 « les congés annuels »
Ajout suivant : *pour la semaine organisée sur 5 jours travaillés, il est obligatoire de prendre 10 jours de congés (soit deux semaines consécutives), entre le 1er juin et le 30 septembre, sauf cas de nécessité de service ou de dérogation expresse du Maire.*
Ajout suivant : *journée de solidarité : 2 options sont possibles pour accomplir la journée de solidarité : 1) Poser un jour de congé annuel. 2) Effectuer des heures supplémentaires sur le mois de juin = 30 minutes par jour sur 14 jours.*
Page 10 / article 2 « les autorisations spéciales liées à la vie courante »
Ajout suivant : *don du sang : 1 heure 30.*

Le Comité Social Territorial de Châtillon-sur-Chalaronne ayant rendu un avis favorable sur ces modifications, dans sa séance du 12 octobre 2023, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve lesdites modifications du règlement intérieur du personnel communal.

Rapport n°4 : Ecole de Musique Municipale : réduction du temps de travail du poste de professeur de percussion de 7,5/20ème à 5,75/20ème

Madame ROBIN : le professeur de percussion, qui avait également en charge la gestion de l'orchestre juniors, n'a pas souhaité renouveler son contrat de travail à durée déterminée à la rentrée scolaire 2023. Il a en effet été recruté à temps plein sur un emploi de direction dans une autre école de musique. Après procédure de recrutement, ce poste vacant a été pourvu par un nouvel agent, depuis le 16 septembre 2023 et pour une durée d'un an, mais uniquement pour la dispense des cours d'instrument. La direction de l'orchestre juniors a été temporairement confiée à la Directrice de l'Ecole de Musique Municipale. Il convient donc de réajuster le volume horaire hebdomadaire du poste de professeur de percussion. Le Comité Social Territorial de Châtillon-sur-Chalaronne a rendu un avis favorable sur ce point dans sa séance du 12 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), décide de réduire le temps de travail de l'emploi d'assistant d'enseignement artistique de percussion de 7,5/20ème à 5,75/20ème, à compter du 16 septembre 2023.

Rapport n°5 : règlement municipal pour l'incorporation des voiries, réseaux et infrastructures privés dans le Domaine Public

Monsieur JACQUARD : dans le cadre de l'aménagement des lotissements privés, les opérateurs immobiliers sont amenés à créer des voies routières, des cheminements piétions, et des espaces communs (aires de jeux et mobilier urbain). Ils raccordent aussi les parcelles à bâtir aux réseaux secs (électricité et télécom) et aux réseaux humides (eau potable et assainissement collectif). Lorsque les travaux de finition du lotissement et les travaux de construction des bâtiments sont achevés, tous ces équipements et infrastructures - dénommés Voirie et Réseaux Divers (VRD) - ont vocation à être cédé à la Commune à plus ou moins long terme. Ils passent ainsi d'un statut de propriété privée appartenant à une Association Foncière Locale (AFL), au statut de Domaine Public communal. Une fois le transfert confirmé par acte notarié, le plus souvent moyennant la cession à l'euro symbolique à la Commune, la maintenance, l'entretien et la rénovation des VRD incombent à la collectivité.

Afin de garantir une reprise des VRD des quartiers résidentiels dans de bonnes conditions, un projet de règlement municipal d'incorporation dans le Domaine Public a été élaboré. Il édicte notamment la procédure de rétrocession ainsi que les exigences techniques.

Monsieur LEGRAS : au niveau de la communication aux « aménageurs », il est important qu'ils reçoivent le règlement avant qu'ils ne déposent leurs plans d'aménagement, pour éviter les problèmes de conception. Ce document me paraît particulièrement complet et exhaustif, donc il faut vraiment le transmettre aux lotisseurs.

Monsieur le Maire : avec ce document, les règles sont claires. Il sera certainement amené à s'enrichir au fil des années, en fonction des nouvelles normes.

Monsieur LEGRAS : nous n'avons pas l'obligation de récupérer un lotissement. Une demande est présentée, mais la Commune n'a absolument aucune obligation après 10 ans de reprendre un lotissement dans les voies publiques.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve les termes du projet de règlement municipal pour l'incorporation des voiries, réseaux et infrastructures privés dans le Domaine Public communal. Il autorise le Maire à notifier ce règlement aux lotisseurs, aménageurs, opérateurs, ...

Rapport n°6 : rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Monsieur JACQUARD : le nombre d'abonnés desservis en 2022 est en hausse de 3,7 %. La Commune compte 256 avaloirs, 2 984 branchements aux réseaux des eaux usées, une centrale de prétraitement et 954 regards. Sur les volumes assujettis à l'assainissement existe un écart entre 2020, 2021 et 2022. La différence est due à une régularisation de factures du plus gros consommateur local, la société MYLAN. Le diagramme des volumes montre des pertes sur réseaux de 20 000 m3. Les travaux réalisés sur les canalisations contribuent à réduire ces pertes. Au niveau du bilan des volumes, un gros écart est constaté sur ce qui est déversé en tête de la station d'épuration : 5 564 m3 en 2022 contre 56 000 m3 en 2021. Il faut prendre en compte la pluviométrie : en 2021, il a énormément plu alors qu'en 2022, les précipitations étaient faibles. La capacité nominale de la station d'épuration a été dépassée une fois pour le DBE05 (quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation de la matière organique sur 5 jours). La STEP actuelle a été construite il y a 40 ans. Le linéaire de réseaux inspectés s'établi à 22 000 mètres. Les déversoirs d'orage fonctionnent bien (télésurveillance mise en place). Le prix de l'assainissement a augmenté en 2021 et 2022. Pour une consommation de 120 m3, le prix est désormais de 217,73 € TTC, soit 1,80 €/m3. Cette augmentation est due aux formules d'actualisation et à la mise en place de la part fixe pour la Collectivité. Pour information, le prix moyen est de 2,07 € TTC/m3 en France. La répartition est la suivante : SUEZ représente 53 %, la Commune 27 %, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse 9 % et les taxes diverses 9 %. Suite à la réalisation en 2015 du Schéma Directeur d'Assainissement, 24 des 31 actions préconisées ont été menées. Le démarrage des travaux de la nouvelle STEP a eu lieu au cours du 3ème trimestre 2022, pour une durée de chantier estimée à 18 mois. La mise en service de l'équipement est prévue au 1er trimestre 2024.

Monsieur LEGRAS : dans ce rapport annuel de 200 pages, 100 pages très intéressantes concernent Châtillon-sur-Chalaronne. C'est la première fois que je vois un inventaire aussi exhaustif de notre patrimoine.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2022.

Rapport n°7 : rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur JACQUARD : le nombre de clients desservis en 2002 s'élève à 2 918 contre 2 829 en 2021, soit une hausse de 3,1 %. Le champ captant de Clerdan présente un débit de 150 m3 / heure. L'usine de démanganisation fonctionne bien. Les taux de conformité des prélèvements biologiques sont satisfaisants à 100 %. Ceux des prélèvements physico-chimiques s'établissent à 48 %. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans s'établi à 0,7 %. Le patrimoine de service comprend une station de traitement du fer et du manganèse, un réservoir à l'Hippodrome de 600 m3, une station de surpression de 50 m3/heure impasse du Charbonnier. La Commune compte un total de 3 108 compteurs. Les taux d'impayés ont baissé sur les factures hors travaux. Ils sont de 2,19 % en 2022 contre 2,45 % en 2021. Les volumes d'eau potable importés, lors des nettoyages de réseaux, représentent 3 357 m3. Le rendement du réseau s'est amélioré en passant de 75,1 % en 2020 à 77,4 % en 2021 et 81,2 % en 2022. Les nitrates et pesticides sont suivis sur deux forages de façon renforcée et restent conformes aux normes et en deçà de la limite réglementaire. La concentration en moyenne du forage 1 est d'environ 21 000 mg/litre, celle du forage 2, de 5 000 mg/l. Au niveau du prix de l'eau, la facture pour une consommation de 120 m3 correspond à 328,30 € TTC, soit 2,73 €/m3.

Monsieur LEGRAS : notre taux de rentabilité du réseau a dépassé 80 %. Il y a 3 ans, nous étions à peine à 70 %. Les prélèvements physico-chimiques, puisque bactériens, sont bons.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2022.

Rapport n°8 : rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets

Monsieur le Maire : le rapport a déjà été porté à la connaissance des élus communautaires et a bien entendu déjà été voté. Au niveau de la Communauté de communes, 23 900 tonnes de déchets ont été collectées en 2022. 22 tonnes ont été réemployées et 1 600 tonnes de verre ont été récupérées. La déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne est la plus importante du territoire avec 5 500 tonnes sur 2022, suivie par Villars-lès-Dombes, Saint-André de Corcy, et Chalamont. Le « mauvais tri » retrouvé dans les bacs représente 700 tonnes par an. Le système du bac jaune devrait permettre d'améliorer le tri. Nous sommes passés de 160 kg d'ordures ménagères en 2018 à 111 kg en 2022. Nous constatons une progression des dépôts en déchèterie : 595 kg / habitant en 2018 contre 601 kg / habitant en 2022. Le ratio d'ordures ménagères résiduelles est de 111 kg / habitant / an contre 222 kg en Rhône-Alpes. Des composteurs seront normalement installés prochainement dans les déchèteries du territoire. La gestion globale du service représente un coût de 92 € / habitant / an pour une famille de 4 personnes (99 € en région AURA). L'équipement en bacs jaunes, démarré en juillet 2023, représente 800 000 € pris en charge par la Communauté de Communes, et non pas payés directement par les foyers.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2022.

Rapport n°9 : rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Monsieur le Maire : le SPANC est géré par la Communauté de Communes, avec un élu référent, Monsieur Philippe POTIER, et deux agents pour l'ensemble du territoire. Il est envisagé de recruter un troisième agent au vu de la charge importante (3 700 foyers concernés). Châtillon-sur-Chalaronne compte 10 % d'installations non collectives, soit environ 240 foyers non raccordés au réseau collectif. 30 % des installations sont conformes, 20 % constituent des installations incomplètes ou mal dimensionnées, 50 % sont complètement obsolètes. Chaque commune doit agir pour appliquer la « police de l'eau », c'est-à-dire que le maire doit agir localement, mais la compétence reste intercommunale. Les non conformités concernent souvent des fermes ou des maisons très isolées et anciennes, habitées par des personnes âgées. Le coût d'une rénovation peut vite représenter un investissement important. La mise en conformité intervient donc au moment de la vente ou du changement de destination du bien. Le budget du SPANC est équilibré.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2022.

Rapport n°10 : rapport d'activités 2022 du centre nautique Aquadombes

Madame BIAJOUX : la Société Vert Marine a eu en charge la gestion du centre aquatique jusqu'au 30 juin 2022. Equalia, le nouveau délégataire, gère l'équipement depuis le 1er juillet 2022 pour une durée de 5 ans. Les principales données pour l'année 2022 sont les suivantes : fréquentation du site : en juillet = 14 000 entrées et en août = 11 000 entrées, dues aux fortes températures et au bon ensoleillement. Seulement 4 000 entrées en décembre, mois sur lequel a été réalisée la fermeture technique annuelle pendant une semaine. Le nombre d'abonnements Pass varie de 250 à 328 selon les mois. L'école de natation regroupe 127 inscrits. L'accueil des scolaires comprend les écoles Commerson et Saint-Charles, de Saint-Trivier-Sur-Moignans, de Neuville-les-Dames, de Vonnas, et de Saint-Paul-de-Varax, les collèges Eugène Dubois, de Thoissey et de Montceaux, ainsi que le lycée professionnel Charpak. Des travaux ont été réalisés dans l'espace bien-être qui a été repeint. Des dalles faux plafonds et des luminaires en LED ont été changés. Une nouvelle horloge bassin a été installée, et la douche bien-être et le compresseur des bassins principaux ont été remplacés.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), prend acte du rapport d'activités 2022 sur la gestion et l'exploitation du Centre aquatique Yves Clayette Aquadombes.

Rapport n°11 : décisions du Maire n°D-2023-016 et 017

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers municipaux des dernières décisions prises en vertu de ses délégations d'attribution :
D-2023-016 : commande de la mission d'AMO pour la procédure de consultation DSP du Cinéma l'Etoile, au cabinet Espélia pour un montant de 22 050 € HT.
D-2023-017 : mise en location de l'espace Montpensier à la banque Caisse d'Epargne, du 1er novembre 2023 au 31 mars 2024. Le loyer mensuel est fixé à 1 200 €.

Rapport n°12 : informations sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner

Les listes des DIA présentées lors des réunions de la commission urbanisme des 14 septembre et 5 octobre 2023 ont été jointes à la convocation.

Rapport n°13 : informations du Maire

Monsieur le Maire : nous avons reçu de Monsieur JANNET une lettre contenant des questions écrites, auxquelles une réponse sera apportée sous quinzaine, et des questions orales auxquelles je vais répondre.

Première question : « Lors de la précédente réunion du Conseil municipal, vous nous avez informés que la nouvelle gendarmerie sera opérationnelle au plus tard durant le dernier trimestre 2023. Nous souhaitons désormais connaître le devenir de la gendarmerie actuelle et avoir la possibilité d'en débattre, conformément à votre réponse en date du 18 novembre à notre question écrite du 21 octobre 2022. »

Monsieur le Maire : effectivement, les gendarmes s'installeront normalement courant novembre dans la nouvelle gendarmerie. Les bâtiments seront donc libérés pour cette fin d'année. Une réunion sur le devenir de l'ancienne gendarmerie est prévue dans le cadre de la Commission urbanisme.

Monsieur JACQUARD : en effet, nous pourrons discuter de l'avenir de ce tènement en Commission urbanisme.

Deuxième question : « L'appartement communal de La Poste a-t-il été loué à ce jour ? »

Monsieur le Maire : Non. Nous avons voté une demande de subventions pour les travaux de rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment. Les travaux n'étant pas réalisés, nous ne pouvons louer le logement en l'état.

Troisième question : « À quelle période la fibre sera-t-elle mise en fonction pour que les habitants entreprennent des démarches ? »

Monsieur le Maire : le SIEA a fait une réponse en indiquant qu'en fin d'année, l'ensemble de Châtillon-sur-Chalaronne serait équipé. Toutes les artères sont installées. Je serai un petit plus prudent cependant. Nous avons actuellement, sur le département, 314 communes potentiellement raccordables. Les fournisseurs d'accès - SFR, Bouygues, Free, Orange et autres devront prendre contact avec chaque abonné pour leur proposer l'installation d'une box fibre. Je vous engage à consulter le site reso-liain.fr, sur lequel, avec votre numéro de téléphone, vous pouvez connaître votre éligibilité. Je crains que les fournisseurs d'accès traitent en priorité les raccordements dans les villes, au détriment des secteurs ruraux. Le délai de raccordement, avec prise en charge par l'opérateur, peut aller jusqu'à 2 à 3 ans.

J'anticipe ma réponse sur une des questions écrites : « Quelles sont les mesures engagées pour les réductions énergétiques durant la période novembre 2023/31 mars 2024 ? »
Nous allons informer toutes les associations par courrier pour préciser les mesures d'économie d'énergies (extinction à 22 heures, fermeture des espaces Bel Air et autres salles en janvier et février, …).

Rapport n°14 : informations des Adjoints

Monsieur MARTINON : les horaires de la commémoration du 11 novembre sont les suivants 16h15, boulevard de la Résistance, 16h30, cimetière et 17h00, le défilé.

Madame ROBIN : plus de 700 visites ont eu lieu au Centre Culturel pour les Journées du Patrimoine. Un concert est organisé par l'OMC le vendredi 27 octobre, salle Gérard Marais intitulé « Des guitares et des voix ».

Monsieur JACQUARD : nous évoquerons en Commission urbanisme les zones d'énergies renouvelables suite à la loi de mai 2023 pour l'accélération des énergies renouvelables. La cartographie devra être transmise avant fin novembre à la Communauté de Communes. Ensuite, les informations seront transmises en Préfecture et à la Région au titre du SRADDET.

Madame BIAJOUX : un grand merci aux personnes qui ont aidé à préparer l'espace Bel Air pour le repas des Aînés, et le personnel municipal qui a installé les tables. Nous avons eu énormément de retours positifs.
Les travaux d'éclairage des gymnases débutent la semaine prochaine à l'Europe, puis à Hyvernat et enfin pour la Halle de tennis.
La cérémonie des Lauréats du sport aura lieu le vendredi 24 novembre à 20h00.

Monsieur le Maire : concernant les travaux d'éclairage, nous avons reçu la notification de la Région AURA confirmant l'obtention de 55 000 € d'aides financières pour ces projets.

Monsieur PERREAULT : l'éclairage a été renouvelé sur le stade Jean Decomble la semaine dernière. Le nouvel éclairage fonctionne donc sur les deux terrains de rugby et de football.
La petite remise située en bordure de l'avenue Jean-Jaurès a été démolie.

Monsieur le Maire : j'ai eu l'honneur d'être nommé vice-président de « Ville et Métiers d'art » à Troyes récemment. Je serai en charge de l'apprentissage au niveau national.
- Il vous a été remis sur table un courrier de la Région au sujet du ZAN ou Zéro Artificialisation Nette. Vous avez également le n°3 de « Chroniques en Dombes »,
- Les chiffres concernant les demandeurs d'emploi au 15 octobre et 15 septembre 2023 sont les suivants. Nombre de demandeurs : 236 / 239. Hommes : 121 / 124. Femmes : 115 / 115. Indemnisables : 180 / 184. Non indemnisables : 56 / 55.
- La Préfecture de l'Ain avait accordé 300 000 € dans le cadre de la construction de la nouvelle gendarmerie. Ils sont répartis en trois versement : un acompte de 90 000 €, un deuxième acompte de 150 000 € et le solde de 60 000 € (encaissement d'ici la fin de l'année).
- La Charte Micro-Folies avec La Villette vient d'être signée. L'ouverture officielle est prévue le 1er mars 2024.
- Dimanche 29 octobre, se tiendra la Bourse aux jouets proposée par l'Amicale du personnel.
- Dimanche 5 novembre, aura lieu la Farfouille du Comité des fêtes sous les Halles.
- Jeudi 9 novembre, se tiendra un concours de belote organisé par l'Âge d'or à l'Espace Bel Air.
- Week-end des 11 et 12 novembre, retour du Salon des vins à l'espace Bel Air.
Jeudi 16 novembre, Soirée Beaujolais nouveau avec le Rotary Club sous les Halles.

***

Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant le public, la presse et le Directeur général des services pour leur présence.

La séance est levée à 20h15.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 4 décembre 2023 à 18 heures 00.

Approbation du PV / Observations : Approuvé à l'unanimité, sans observation.

Le Maire
Patrick MATHIAS

MAIRIE de CHATILLON-s/CHALARONNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
01400

Le secrétaire de séance
Michel JACQUARD